

Délégation départementale des Yvelines

Département Santé-environnement Courriel : ars-dd78-eau@ars.sante.fr

Téléphone: 01 30 97 73 39

Destinataire(s):

ARS DELEGATION DE L'ESSONNE

MAIRIE DE DOURDAN

MAIRIE DE ST MARTIN DE BRETHENCOURT

SFDE (SUD ESSONNE)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

MAIRIE DE DOURDAN

Commune de : SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT

Prélèvement et mesures de terrain du **19/11/2021 à 09h35** pour l'ARS, par le laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation: SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau: EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : ST MARTIN BRETHENCOURT F1+F2 - SORTIE RESERVOIR 400 M3

Code point de surveillance : 0000000711 Code installation : 000676 Type d'analyse :

Code Sise analyse: 00230363 Référence laboratoire: LSE2111-35227 Numéro de prélèvement: 07800224340

Conclusion sanitaire:

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-07800224340 - page: 1)

Le vendredi 03 décembre 2021

Pour la Directrice générale et par délégation, Pour la Directrice départementale et par délégation, L'Ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Marie-Claude GOURDET

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Contexte Environnemental						
Température de l'eau	11,6	°C		25,0		
Equilibre Calco-carbonique						
pH	7,3	unité pH				
Résiduel de traitement						
Chlore libre	0,32	mg/L(Cl2)				
Chlore total	0,33	mg/L(Cl2)				
			Limites de qualité Références de qua		es de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Pesticides organochlorés						
Dimétachlore	0,085	μg/L		2, 00		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1